



Choisi par le pape François pour être un théologien expert au Synode romain d'octobre 2023, Hervé Legrand a co-écrit, avec des intellectuels catho, en juillet 2020, une plaquette où il explique ce qu'il serait bon de faire pour l'Église catholique progresse dans les valeurs évangéliques. Ce cette plaquette intitulée  
**« Transformer l'Église catholique », voici quelques extraits**

### Contributions historiques et théologiques de **Hervé Legrand** op

« Il est nécessaire que chaque baptisé se sente engagé dans la **transformation** ecclésiale et sociale dont nous avons tant besoin. »  
**Pape François** Lettre au Peuple de Dieu (août 2018)

#### Avant-propos

1. **Le devoir pour tous les baptisés de soutenir les réformes structurelles du pape François pour combattre et dépasser le cléricisme.**
2. **La nécessité pour l'Église de reconsidérer son discours et ses prescriptions concernant la vie affective et la sexualité** qui nous semblent manquer de justesse au plan humain et chrétien.
3. **Notre souhait de voir pleinement mettre en œuvre la synodalité<sup>[2]</sup> voulue par le Concile Vatican II.**

#### Chapitre 1 : Sortir du cléricisme

« Dire non aux abus, c'est dire non, de façon catégorique, à toute forme de cléricisme. »

« Le cléricisme, c'est un péché qui se commet à deux ; les prêtres veulent clériciser les fidèles et les laïcs demandent à être cléricisés, par facilité. » Pape François Comme l'a dit le pape François, « Dire non aux abus, c'est dire non, de façon catégorique à toute forme de cléricisme. »

- **Le renouvellement de la manière dont on choisit et dont on forme les prêtres.**

**Un renouvellement de l'appel à la prêtrise et de la formation du clergé** Selon notre expérience, certes limitée, nous constatons qu'un certain nombre de prêtres, même parmi les plus jeunes, sont peu enthousiastes pour les réformes évoquées et pour plus de synodalité. Même après Vatican II, ils paraissent parfois peu disposés à collaborer avec les fidèles. À titre d'exemple dans leurs paroisses, ils attendent des conseils pastoraux qu'ils ratifient leurs décisions. Leur priorité ne semble pas être d'éclairer les problèmes de société par l'Évangile. En revanche, ils seraient plus sensibles à la discipline (rigueur de l'habit cléric, éloignement des filles du service de l'autel, etc.). Ils remettraient à l'honneur certaines dévotions que Vatican II avait relativisées au nom de la hiérarchie des vérités de la foi. Sans vouloir généraliser ce constat, nous souhaitons que soit mis en place un type de formation qui faciliterait le dialogue des futurs prêtres avec le monde auquel ils sont envoyés. En même temps, nous souhaitons que soit élargies les voies d'appel au ministère de prêtres : la tradition l'autorise<sup>[4]</sup>.

**Nous voulons que notre Église puisse faire face sans tarder à la pénurie des prêtres. Elle devrait se préparer à ordonner des hommes mariés ayant donné des preuves de leur maturité chrétienne. Elle pourra pour cela prendre appui sur l'importante expérience acquise par l'Église de France dans le rétablissement du diaconat permanent. Dans la plupart des diocèses, des chrétiens y sont appelés sur témoignage de prêtres et de laïcs qui les connaissent. On découvre ainsi que le discernement des vocations au ministère relève ultimement de l'appel de l'Église, c'est-à-dire de l'évêque appuyé par les fidèles. La vocation est fondamentalement l'appel de l'Église à son service, ce dont témoigne la première parole prononcée dans toute liturgie d'ordination depuis les origines.**

**Un clergé marié serait un correctif d'importance pour les attitudes catholiques en matière de sexualité car la vie conjugale n'apparaîtrait plus alors, à tort, comme un état de vie inférieur<sup>[5]</sup>. Nous nous réjouissons, évidemment, de la décision du pape**

**François de laisser ouverte la réflexion sur l'ordination diaconale des chrétiennes.** Elle contribuerait potentiellement à faire reculer le cléricisme et le sexisme.

**L'ordination d'hommes mariés constituerait un retour aux premiers temps du christianisme. Il serait fidèle aux conseils de Saint Paul écrivant à Timothée, son disciple : « Il faut que l'évêque<sup>[6]</sup> soit le mari d'une seule femme... qu'il sache bien gouverner sa propre maison... quelqu'un, en effet, qui ne saurait gouverner sa propre maison, comment pourrait-il prendre soin de la maison de Dieu ? Il faut de plus que ceux du dehors (les non-chrétiens) lui rendent un beau témoignage. »**

Ajoutons enfin que, d'ores et déjà, des prêtres catholiques légitimement mariés sont nombreux (plusieurs milliers au Proche Orient et en Ukraine, quelques dizaines en Occident suite à des décisions de Benoît XVI). Les qualifier de « prêtres de seconde classe », comme l'a fait un cardinal de curie, est choquant. Il est donc totalement injustifié de prétendre que revenir aujourd'hui à une discipline sacerdotale qui fut celle de l'Église des Apôtres puisse rompre « un lien ontologico-sacramental entre le sacerdoce et le célibat ». Au-delà des conseils de Saint Paul, il est important de rappeler que les premiers papes et les anciens évêques étaient mariés. Ce n'est pas l'Église mais l'Empereur Justinien qui en 535 rend obligatoire le célibat des seuls évêques avec le but déclaré de sauvegarder les biens de l'Église au service des pauvres, au lieu d'être dispersés par héritage entre leurs enfants<sup>[7]</sup>. Cette ordination de prêtres mariés ne remettrait nullement en question l'engagement au célibat et/ou à la vie consacrée pour ceux qui s'y sentent appelés.

Compte tenu du temps nécessaire pour donner aux fidèles qui partageront les responsabilités actuelles des prêtres la formation nécessaire, nous souhaitons que les décisions d'application du synode de l'Amazonie soient prises sans tarder.

### ***Extrait des conclusions du synode de l'Amazonie***

**« Considérant que la diversité légitime ne nuit pas à la communion et à l'unité de l'Église, mais qu'elle la manifeste et la sert (cf. LG 13 ; SO 6) témoignant de la pluralité des rites et des disciplines existants, nous proposons d'établir des critères et des dispositions de la part de l'autorité compétente, dans le cadre de Lumen Gentium 26, pour ordonner prêtres des hommes idoines et reconnus par la communauté, qui ont un diaconat permanent fécond et reçoivent une formation adéquate au presbytérat, pouvant avoir une famille légalement constituée et stable, pour soutenir la vie de la communauté chrétienne par la prédication de la Parole et la célébration des sacrements dans les endroits les plus reculés de la région amazonienne. »**

**Il est important aussi de ne pas fermer la question de l'accès des femmes aux ministères ordonnés.** La Commission Biblique Pontificale a estimé que le Nouveau Testament ne permettait pas de trancher cette question. En particulier, l'appel par Jésus de douze apôtres était un message adressé aux douze tribus d'Israël divisées. Elles devaient constituer un seul peuple de Dieu unifié et seraient jugées sur l'accueil réservé à sa Parole. Y inclure des femmes aurait rendu ce message inintelligible d'autant que, à l'époque, on ne dénombrait pas les femmes dans l'évaluation d'une foule (cf Mathieu, 14. 21 « sans compter les femmes et les enfants » lors de la multiplication des pains). Les réalités d'aujourd'hui sont bien différentes de celles du premier siècle. On peut craindre qu'un rejet définitif soit un handicap pour la transmission du message de l'Église dans les sociétés contemporaines. Ceci confirmerait les préjugés relatifs au patriarcat, voire à la misogynie de l'Église catholique, malgré la place qu'y tient Marie.

**Les baptisées d'aujourd'hui sont en mesure de s'appuyer sur la reconnaissance de l'égalité des femmes et des hommes comme contexte nécessaire de leur égale participation à la vie ecclésiale. On peut donc penser que l'heure viendra d'envisager ce changement.**

Au-delà de ces questions de langage, de préparation et d'accès aux ministères ordonnés, plusieurs autres difficultés dans la vie ecclésiale actuelle pourraient être relevées. Comme celles que nous venons d'aborder, elles s'expliquent en bonne part par l'histoire des tout derniers

siècles et par l'organisation verticale en vigueur actuellement. Cette organisation et le discours de l'Église concernant la vie affective et la sexualité ne découlent pas de notre foi. Elles peuvent et doivent être revues. Diverses initiatives du pape François représentent la voie la plus sûre pour éviter que les mêmes causes ne créent les mêmes effets. Tel est le cas de l'adoption de *Amoris laetitia* faisant suite aux deux synodes consacrés à la vie familiale.

**Nous vivons, aujourd'hui, un étrange paradoxe. L'image répandue de l'Église est celle d'une institution défendant contre vents et marées une vision mal informée de la sexualité, abordée trop souvent en termes d'interdits. Pourtant, sous l'impulsion du pape François et à la suite d'un véritable travail synodal, l'exhortation apostolique *Amoris laetitia* du 19 mars 2018 aborde ces questions de façon bien plus vraie. Les membres des deux synodes ont soutenu une anthropologie plus juste que celle à laquelle les discours de l'Église s'étaient tenus jusqu'ici. Là où l'on ne discernait que rappel d'interdits, les dons du mariage et de la famille sont valorisés ; là où la culpabilité aurait pu prévaloir, la miséricorde est exercée ; là où des situations dites « irrégulières » aboutissaient à**

## Chapitre 3 : Pour une Église synodale

La collégialité ou la synodalité dans l'Église entière

**La collégialité devait passer par la généralisation des conférences épiscopales. Par ce biais, les Églises locales cesseraient d'être des succursales gérées selon des normes uniformes et pourraient témoigner de l'Évangile dans la très grande diversité de leurs cultures avec plus de réalisme et d'efficacité. Mais « ce souhait », aux yeux du pape François, « ne s'est pas pleinement réalisé ; une centralisation excessive, au lieu d'être une aide, complique la vie de l'Église et sa dynamique missionnaire » (*La joie de l'Évangile* n.32).**

La réforme administrative de la Curie romaine en cours va dans ce sens : elle soumet la Curie au synode des évêques et non au pape seul. La voie s'ouvre ainsi à une réelle **décentralisation à l'échelle des continents ou des grands regroupements d'Églises nationales** qui pourraient être dotés de certains pouvoirs décisionnels. En même temps, le synode des évêques acquiert une réelle importance dans le gouvernement de l'Église entière, puisque le Saint Siège prend ses décisions avec les Églises locales et non plus simplement à leur place<sup>[12]</sup>. Dans la même ligne, les deux synodes sur la famille et, encore plus, le synode pour l'Amazonie ont permis des avancées significatives : les Églises locales qui étaient jusqu'alors traitées, sur bien des points, comme des circonscriptions administrées à partir du centre, deviennent désormais des sujets de droits et d'initiatives. De ce fait, la communion de l'Église sera vécue désormais comme une communion d'Églises locales.

La synodalité au sein des Églises locales, une ressource de la tradition<sup>[13]</sup>

### Premiers pas vers une ecclésiologie de communion

La synodalité demeurera une intention tant que le droit canonique ne l'aura pas institutionnalisée. Cela demandera du temps. Pourtant, sans attendre, les Églises locales, dans la diversité de leurs membres, devraient mettre à leur ordre du jour l'identification des réformes souhaitables et chercher à les évaluer. **Il s'agirait par exemple de réunir en France une assemblée représentative d'évêques et de laïcs pour identifier les efforts intellectuels, spirituels ou d'organisation que notre avenir requiert. Rien ne l'interdit et tout le recommande.**

**Dans le climat actuel de l'Église de France, le peuple de Dieu, en sa diversité, ressent vivement le besoin d'identifier les réformes les plus nécessaires et d'en parler ensemble pour dépasser bien des impasses d'ordre pratique, mais aussi des insuffisances doctrinales qui résultent de controverses historiques. Sans démarche de ce genre, leur permettant d'exprimer ce qui leur tient à cœur, la frustration des catholiques ne fera que croître. Ils voient ces questions largement débattues dans les médias, c'est-à-dire à l'extérieur de l'Église et de façon trop rapide, précisément parce que ces questions n'ont pas pu être débattues au sein de l'Église. Quant aux évêques, grâce à une telle initiative, ils trouveraient la possibilité d'une écoute collégiale du « sens de la foi des fidèles », ce à quoi Vatican II les invite afin d'arriver à un « jugement plus clair et plus exact, tant en matière spirituelle que temporelle » (*Lumen Gentium* 37). **C'est tous ensemble, dans une communion reçue et construite, que nous relèverons les défis.****

En résumé, nous soutenons donc les efforts du pape François pour promouvoir la synodalité dans l'ensemble de la vie de l'Église. Remarquons enfin que tout progrès dans l'Église catholique vers un exercice moins personnel et plus synodal de l'autorité serait un pas considérable vers l'Église « Une », conforme à l'engagement œcuménique déclaré « irréversible » par tous les papes récents.

**Conclusion : Quelle Église voudrions-nous voir sortir de la « grande épreuve » que nous traversons avec elle ? Une Église où la tolérance de l'institution et le silence des laïcs ne permettent plus les dérives qui ont blessé profondément des innocents.**